



HAL
open science

Licence professionnelle Codeur LPC

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Codeur LPC. 2013, Université Pierre et Marie Curie - UPMC. hceres-02038169

HAL Id: hceres-02038169

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02038169v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Codeur LPC

de l'Université Paris 6 – Pierre et
Marie Curie

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes

Licences Professionnelles – Vague D

Académie : Paris

Établissement déposant : Université Paris 6 - Pierre et Marie Curie

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Codeur LPC

Dénomination nationale : SP7-Santé

Demande n° S3LP140005376

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : Les enseignements sont regroupés à l'Université Pierre et Marie Curie (UPMC, Paris VI), Paris 5^{ème} arrondissement
 - Délocalisation(s) : /
 - Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
 - Convention(s) avec le monde professionnel : Deux conventions sont signées avec des instituts de formations professionnelles :
 - Institut National des Jeunes Sourds (INJS).
 - Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA).
- Deux lettres d'engagements sont signées par des organismes professionnels :
- Association Nationale pour la Promotion et le Développement de la Langue Française Parlée Complétée (ALPC).
 - Fédération Nationale des orthophonistes (FNO).
- Secteur professionnel demandé : SP7-Services aux personnes

Présentation de la spécialité

La licence professionnelle *Langue française parlée complétée* (LPC) existe depuis 2005. Elle forme ses étudiants au métier spécifique de codeur LPC. Ce type de formation n'est proposé qu'à l'Université Claude Bernard (Lyon 1) et l'Université Pierre et Marie Curie (Paris 6). Les étudiants, entre 23 et 33 depuis la création du diplôme, sont en grand nombre inscrits au titre de la formation continue.



Les enseignements couvrent les savoirs théoriques sur la surdité (plans bio-physiologiques, psychologiques, linguistiques, pédagogiques), mais surtout la maîtrise de l'outil de codage LPC, la capacité d'adaptation aux personnes ainsi que d'intégration dans les équipes pédagogiques.

Les modules professionnalisants sont prédominants dans la formation et plusieurs stages jalonnent le cursus.

Synthèse de l'évaluation

● Appréciation globale :

La licence *LPC* s'appuie sur une expérience confirmée depuis 2005. Elle propose une formation très ciblée sur le seul métier de codeur LPC. Les enseignements sont quasiment exclusivement professionnels et pratiques, autour d'une compétence dominante : la maîtrise de la langue parlée complétée. 335 heures sur 523 heures (64 %) sont assurées par des professionnels ; ce qui semble pertinent étant donné la spécificité du diplôme. Même si les chargés de cours sont essentiellement des codeurs LPC et des orthophonistes, un ensemble de spécialistes du domaine intervient dans la formation. En revanche, il faut noter qu'une personne prend en charge à elle seule plus de 100 heures et que la responsable du diplôme, ingénieur d'études, assure 80 heures ; ce qui est beaucoup.

Deux lettres d'engagements sont signées avec des organismes professionnels et deux conventions avec des organismes de formation. Ces partenariats sont très construits. Les associations professionnelles partenaires (LPC, orthophonistes) collaborent au diplôme pour l'analyse du marché de l'emploi et participent au comité de pilotage, en plus de la professionnalisation des étudiants.

Apparaissent bien les actions mises en œuvre pour l'accompagnement des étudiants et le suivi de la formation mais le pilotage de la licence et le rôle de ses responsables de celle-ci ne sont pas clairement définis. Si le projet pédagogique global est cohérent et consistant, les objectifs des modules d'enseignements ne sont pas suffisamment explicités. Néanmoins, une évaluation régulière de la formation est organisée auprès des étudiants et prise en compte dans l'évolution de la licence par le conseil de perfectionnement. L'accompagnement des stages est convaincant : placements, réunion bilan annuelle, plusieurs visites sur les lieux de stage qui sont diversifiés. L'implication des étudiants dans le choix de leur stage et de leur projet tuteuré est importante.

Le positionnement de la licence dans l'offre globale de l'université n'est pas précisé. Le recrutement des étudiants est national avec une demande en augmentation depuis 2005. 70 % des candidats sont acceptés, après une procédure de sélection pertinente (écrits et entretiens sur la motivation, les qualités d'expression). La politique de recrutement manque cependant d'attractivité et d'ouverture sur des profils plus divers, notamment au niveau Bac+2. La moitié des étudiants dépend de la formation continue, ce qui favorise la formation tout au long de la vie et la reconversion.

Les taux de réussite oscillent entre 60 et 88 % seulement. Des ateliers de re-médiation en expression et en langue parlée complétée sont proposés, ainsi que des outils d'autoformation (logiciel d'apprentissage et d'autoévaluation, plate-forme d'exercices). Des propositions sont faites pour améliorer le recrutement et réduire les abandons en cours de formation, travail qu'il reste à faire.

Le taux d'insertion est très bon (94 %), lié à la demande en professionnels du domaine qui a augmenté avec la loi de 2005 sur l'inclusion scolaire. 20 % des étudiants sont déjà en emploi à l'entrée en formation.

La licence professionnelle *LPC* est donc globalement une formation de qualité qui répond au besoin du domaine professionnel très spécifique et réussit à insérer ses diplômés.

● Points forts :

- L'insertion professionnelle.
- La professionnalisation des enseignements.
- Les liens avec le milieu professionnel, formalisés par des engagements de qualité.
- L'accueil des étudiants en formation continue.

● Points faibles :

- Les abandons trop nombreux et le taux de réussite trop faible.
- Le manque d'ouverture du recrutement des candidats.
- Le peu de clarté sur le pilotage de la formation et ses acteurs.

Recommandations pour l'établissement

Il faudrait veiller à assurer une meilleure attractivité du diplôme et diversifier les profils accueillis. Une information plus complète sur le métier et les domaines d'exercice en direction des candidats potentiels, de même que la mise en place de passerelles et de modules de découverte du domaine en L2, contribueraient à plus de visibilité et pourraient réduire les abandons en début de cursus. La recherche d'une meilleure visibilité pourrait commencer par l'adoption d'un intitulé explicite au lieu du sigle.

Le pilotage du diplôme mériterait d'être mieux formalisé, en particulier le rôle des acteurs et la coordination. Une meilleure organisation de la formation, comme envisagée dans la prospective, devrait permettre de réduire le taux d'abandon et d'augmenter le taux de réussite. Une implication plus forte des enseignants-chercheurs de la composante serait souhaitable ainsi qu'une inscription plus nette de ce diplôme dans l'offre de formation de l'Université.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle (A+, A, B, C) : A
- Liens avec les milieux professionnels (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : B



Observations de l'établissement

**Observations de l’établissement à l’évaluation AERES
du diplôme de Licence Professionnelle
Codeur LPC**

Domaine : Sciences, Technologie, Santé
Secteur Professionnel : SP7-Santé
Numéro d’habilitation : LP-S3LP140005376

Nous accusons réception de votre évaluation concernant la Licence Professionnelle, et nous remercions les experts pour la qualité des remarques formulées.

La remarque des évaluateurs concernant le manque de délivrance de l’annexe descriptive au diplôme est justifiée. En raison des limitations de son système d’information scolaire, l’UPMC n’a pas pu mettre en place jusqu’à présent l’édition automatisée de l’annexe descriptive au diplôme. L’objectif de l’UPMC est de mettre en place cette édition durant le prochain contrat, dans le cadre de la refonte du système d’information étudiant qui a été entreprise depuis 2010.

Pour faire suite aux recommandations et conclusions, nous nous permettons de revenir vers vous pour apporter des éléments complémentaires vous permettant, nous l’espérons, de mieux comprendre les choix qui ont été les nôtres.

1/ Les membres du comité de pilotage ou conseil de perfectionnement exercent dans tous les domaines relatifs à la surdité :

- Domaine médical et plus particulièrement la sphère de l’ORL
- Domaine prothétique
- Domaine éducatif et rééducatif
- Domaine de l’enseignement

Ces compétences plurielles lui permettent d’exercer une dynamique réelle sur la formation et son évolution.

Le conseil de perfectionnement étudie :

- Les évaluations de la formation faites par les étudiants
- Le bilan effectué par les maîtres de stage
- Les enquêtes d’insertion professionnelle dans lesquelles les codeurs nous font part des missions « nouvelles » qui leur sont confiées eu égard aux besoins en constante évolution des personnes sourdes

Le conseil de perfectionnement prend en compte et croise ces éléments pour intégrer dans la formation les enseignements qui répondront à l’évolution constante dans l’accompagnement des personnes sourdes.

Chaque domaine étant piloté par un ou plusieurs membres du conseil de perfectionnement, l’articulation entre les domaines est l’objet d’une étude attentive dès que l’un d’entre eux propose d’intégrer ou de modifier des enseignements.

2/ La visibilité du diplôme dans l’offre de formation de l’établissement. Dans la nouvelle maquette des Sciences de la Vie, il est proposé trois parcours clairement identifiés : enseignement, recherche et professionnel dans lequel sont inscrits le L2 pro et les 6 licences

professionnelles. Cet affichage permettra une meilleure visibilité du diplôme dès la L1. Par ailleurs il est prévu de présenter dès la L1 et en L2 la formation et le métier de codeur LPC et cela en accord avec le directeur du département.

3/ **La concentration des heures** effectuées par deux personnes s’explique :

- Chaque TD s’effectue en 2 groupes
- Un suivi de la progression des étudiants est nécessaire pour en garantir la qualité

Ce suivi ne doit pas être « dispersé » mais bien confié à un professionnel qui aura pour mission de faire le lien avec les autres professionnels intervenant. De plus il est très difficile de bénéficier d’interventions de codeur dans la formation au-delà de quelques heures. En effet les employeurs ne veulent pas priver les personnes sourdes des aides humaines nécessaires que sont les codeurs. En revanche ils sont beaucoup plus favorables pour accueillir les étudiants en stage.

Les professionnels qui interviennent de façon plus importante sont ceux qui dépendent des organismes partenaires tels que l’INJS.